

209C0244
FR0000037475-FS0096

11 février 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE

(Euronext Paris)

Par courrier du 11 février 2009, la société de droit luxembourgeois Yellow Grafton SC (1) (22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 février 2009, les seuils de 95%, 90% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE et détenir 509 034 actions CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE représentant autant de droits de vote, soit 59,59% du capital et des droits de vote de cette société (2) (3).

Ce franchissement de seuils résulte de la cession, par le déclarant, de 322 820 actions CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE au profit de plusieurs investisseurs.

(1) Contrôlée par Perella Weinberg Real Estate Fund LLP.

(2) Sur la base d'un capital composé de 854 224 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Le déclarant a précisé (i) que cinq administrateurs de CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE (dont quatre sont des salariés et « partners » de la société de gestion du fonds Perella) détiennent au total 250 actions CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE et (ii) avoir vendu 50 actions CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE à un sixième administrateur, ce qui ramène le nombre d'actions détenus par lui, à ce jour, à 508 984 CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE, soit 59,58% du capital et des droits de vote de cette société.